



# PROPOSITION DE PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DES MONUMENTS HISTORIQUES INSCRITS ET/OU CLASSES AU TITRE DU CODE DU PATRIMOINE

DOSSIER D'APPROBATION  
Fiches de présentation des PDA  
par monument

## La Force

### Périmètre délimité des abords

# Pavillon du Château

Place de la République  
24 130 La Force



Crédit photo : Père Igor



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BERGERAC SUD DORDOGNE



**Communauté d'Agglomération Bergeracoise**  
**Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de la Dordogne**  
Equipe chargée d'études : Métropolis + Archistudio

## Contexte local

La commune de La Force se situe au centre-ouest de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. D'une population de 2 643 habitants en 2016, la commune se caractérise par la prédominance d'espaces forestiers et agricoles.

Un bourg centre dense, en surplomb des coteaux, est doublé d'un établissement médical important : la Fondation John Bost.

De nombreux développements résidentiels récents bordent certaines voies.

Les vestiges du Château donnent côté nord sur la place centrale du village et côté sud, en haut des coteaux boisés.



## Contexte historique

### Le site

Le château a été construit pour Jacques Nompar de Caumont, baron puis duc de La Force, gentilhomme protestant, gouverneur de Navarre et Béarn, nommé maréchal de France par Louis XIII.

La construction a commencé en 1604. Une inscription permet de savoir que l'architecte est Pierre Boisson, peut-être un maître maçon de Bordeaux, mort à Bordeaux en 1606. Les travaux ont été rapidement menés jusqu'en 1611, mais l'assassinat d'Henri IV n'a pas permis au baron de La Force d'obtenir les secours du roi qui lui avaient été promis. Les travaux ont été terminés en 1614. Un artiste parisien anonyme a exécuté la décoration. Le parterre devant le château a été dessiné par Jacques Boyceau de la Barauderie.

Le château a été démoli sur ordre de Joseph Lakanal alors qu'il est en mission en Dordogne, en 1793, et servira de carrière de pierre pour la construction du pont de Bergerac et des maisons de La Force.

Au milieu de XIXe siècle, les deux ailes servant d'écuries, appelées plus communément « Les Recettes » sont détruites par des tempêtes et incendies successifs. Aujourd'hui il ne reste plus que l'entrée du Pavillon des Recettes et le temple protestant attenant. Cet ultime vestige du château, demeure la propriété du quatorzième Duc de La Force.



(Source : Association de Recherches Archéologiques et Historiques du Pays de La Force)



# Pavillon du Château

Place de la République  
24 130 La Force

## Pavillon du Château classé par arrêté du 11 avril 1932

Son plan suivait le tracé d'un hexagone irrégulier. Un jardin à la française séparait le château de l'entrée qui formait pavillon central dans l'axe des communs. Il ne reste aujourd'hui que ce pavillon central des écuries, ou Recettes.

Quatre niches décorent les parois latérales du passage.

**Les ruines des communs du  
château de La Force**  
(Photo Père Igor)

Façade Sud



Façade Nord

(Photo : Office de Tourisme  
de Bergerac)

## descriptif des abords

Les ruines du pavillon du Château de La Force sont aujourd'hui partie intégrante de l'une des façades urbaines de la Place de la République dans le centre-bourg.

L'édifice participe et a été pleinement mis à contribution dans la définition du caractère urbain du centre-bourg avec une série de maisons de bourgs qui sont venues s'édifier au fil du temps dans la continuité de la façade du pavillon, en quasi mitoyenneté.

L'édifice est difficilement perceptible depuis le bourg et sa rue principale, la rue du Docteur Clament. Néanmoins, le pavillon du Château est dans l'alignement de l'avenue des Ducs de la Force, et joue son rôle de signal urbain.

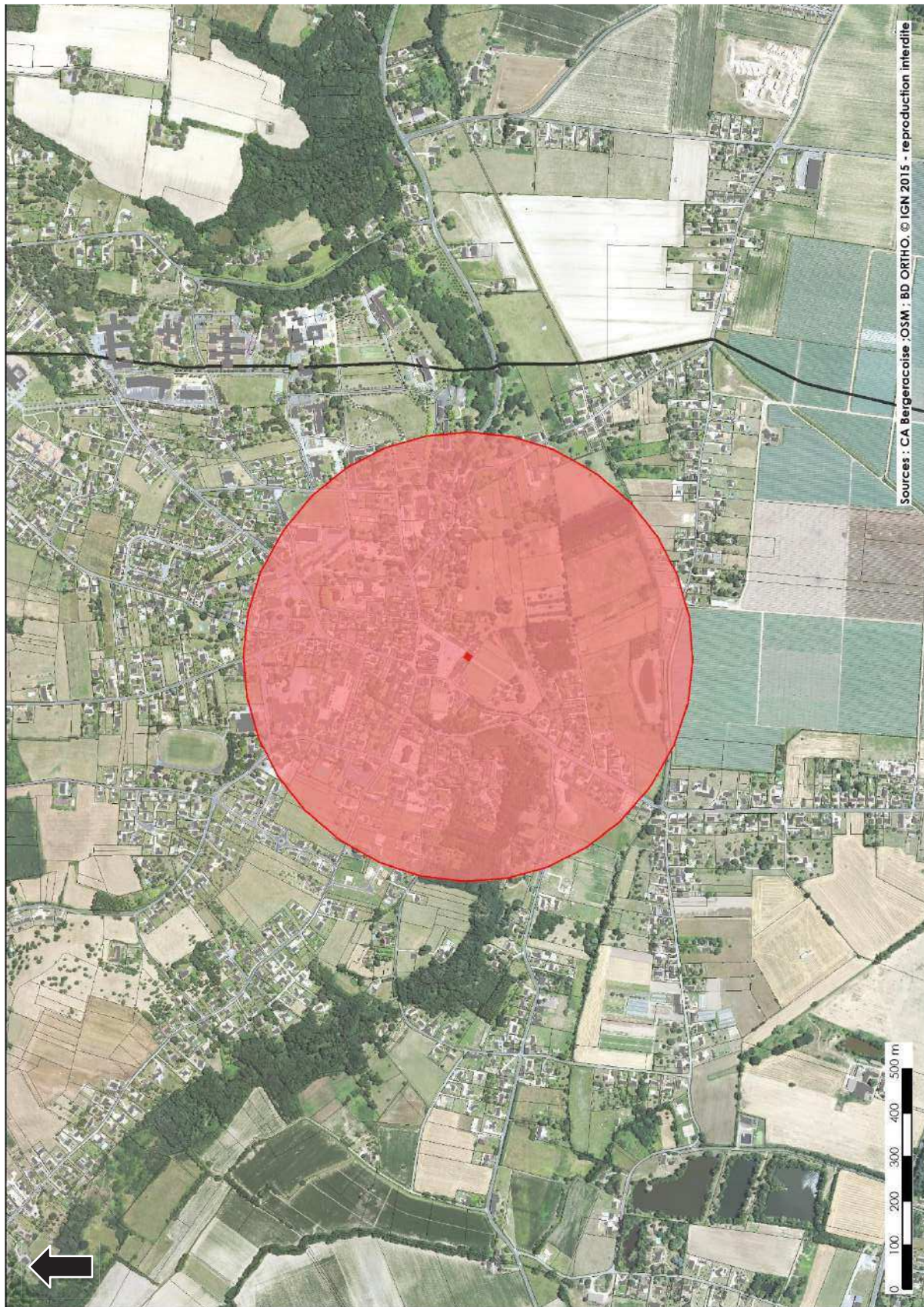
Du côté Sud, à l'arrière du bourg, le caractère naturel et agricole du site, le relief, combinés au très grand éloignement des axes de circulation et des emprises publiques ne permettent pas d'avoir des perceptions de la présence de l'édifice.

## justification du périmètre

Le nouveau périmètre de protection est réadapté en fonction des enjeux de perception de l'édifice qui s'inscrit en limite de l'espace urbain. Il s'agit donc de maintenir le périmètre sur les espaces urbains les plus proches et de réduire le rayon de 500 mètres au sud, compte-tenu des faibles perceptions visuelles existantes depuis les espaces ruraux.



# périmètre de protection actuel





# périmètre de protection délimité des abords proposé

